

Développement et lutte contre la pauvreté : de la réconciliation au changement d'échelle

Par **Rémy Rioux** et **Jean-David Naudet**

Rémy Rioux est directeur général de l'Agence française de développement (AFD) et président de l'International Development Finance Club (IDFC).

Jean-David Naudet est chargé de recherche au département Diagnostics économiques et politiques publiques de l'Agence française de développement (AFD).

Les pays riches ont mobilisé 12 000 milliards de dollars pour faire face, chez eux, au COVID-19. L'aide publique au développement ne représente quant à elle que 150 milliards par an. Pourtant, les pays du Sud souffrent considérablement des conséquences de la crise sanitaire et la pauvreté va nettement s'accroître en 2021. D'autres défis sont devant nous, à commencer par les impacts multiples du changement climatique. Par conséquent, l'aide au développement doit désormais changer d'échelle.

politique étrangère

La construction des politiques publiques de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement a près de 60 ans. Elle s'est souvent faite à travers des oppositions entre différentes conceptions, et des allers-retours historiques. Deux débats structurants ont particulièrement dominé la scène du développement.

Le premier porte sur les politiques nationales et locales : le développement doit-il se faire par le haut ou par le bas, par une croissance économique qui tire la société ou par une élévation des niveaux sociaux qui pousse l'économie, par les élites ou par le peuple, par les grands projets ou par la multiplication des actions locales de plus petite dimension ? Le second débat concerne les politiques internationales : la lutte contre la pauvreté mondiale peut-elle être menée en totalité et de façon indépendante aux échelons nationaux (et locaux) respectifs, ou induit-elle des interdépendances qui appellent à des changements globaux ?

Se replonger dans ces oppositions permet de mesurer combien l'adoption par la communauté internationale des Objectifs du développement durable (ODD) en septembre 2015 constitue, à l'issue d'un long chemin, une forme de réconciliation de ces approches longtemps alternatives.

Pourtant, à l'heure de cette réconciliation et du constat des progrès significatifs réalisés ces dernières décennies en matière de lutte contre l'extrême pauvreté, la crise du COVID-19 et, de manière plus profonde encore, le dérèglement climatique mondial, conduisent à un retournement durable. Pour faire face à ces nouveaux défis, il faudra construire sur les leçons du passé, mais en changeant d'échelle en matière d'action à tous les niveaux : international, national comme local.

Développement par le haut ou par le bas ?

Le développement a d'abord été vu, dans les années 1950 et 1960, comme un processus progressif de modernisation, et tout particulièrement d'industrialisation. Les pionniers de l'économie du développement s'intéressent en tout premier lieu aux politiques et projets d'investissements et de transferts de technologies qui président à la construction d'un secteur moderne. La vocation de ce dernier est de s'étendre, et de tirer progressivement l'ensemble de la société, selon des phases historiques successives¹, pendant lesquelles les inégalités sont temporairement appelées à s'accroître².

C'est dans le contexte politique et culturel fécond de la fin des années 1960 que la problématique de la pauvreté fait son apparition dans les débats sur le développement. L'émergente médiatisation de masse diffuse aux yeux du monde les premières images de l'extrême pauvreté au Biafra à partir de 1967, puis au Sahel en 1973, et suscite la naissance du mouvement humanitaire international. La malnutrition devient un problème central du développement et de la communauté internationale, entraînant notamment l'affirmation d'un courant de pensée néomalthusien. C'est aussi le temps des premières déceptions sur les stratégies de modernisation, et plus encore le « ruissellement » qui en était mécaniquement attendu. Les sociétés en développement apparaissent profondément et durablement duales, donnant d'ailleurs naissance au concept de secteur informel³.

1. W. Rostow, *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto*, Cambridge, Cambridge University Press, 1960.

2. Selon la célèbre courbe de Kuznets (1955) en U inversé qui faisait alors consensus.

3. L'origine de l'expression « secteur informel » est attribuée à Keith Hart dans une étude de 1971 portant sur le Ghana. Le concept est repris dès 1972 par le Bureau international du travail, et connaît depuis une large utilisation.

En 1970, après un cri d'alarme sur le risque de famine en Asie⁴, le futur prix Nobel d'économie Gunnar Myrdal publie *The Challenge of World Poverty: A World Anti-Poverty Program in Outline*⁵. Dans cet ouvrage, il prône « un mouvement vers le haut de tout le corps social en matière de besoins fondamentaux », plutôt qu'une traction par une modernisation ruisselant vers le bas. Ce débat opposant les approches par le haut ou par le bas se retrouve notamment dans les politiques de réforme agraire, mais aussi dans d'autres secteurs : promotion de l'agriculture familiale *vs.* nouvelles plantations industrielles, sécurisation foncière et amélioration de l'habitat spontané *vs.* construction de nouveaux programmes immobiliers, etc.

Dans la seconde moitié des années 1970, les organisations internationales mettent la question de la pauvreté et celle de la redistribution en tête de leurs priorités : la Banque mondiale avec le concept de « Redistribution with Growth⁶ », le Bureau international du travail (BIT) avec l'approche par les Biens essentiels lancée en 1976, etc. Mais sous de multiples influences – contre-révolution libérale, crise de la dette des pays en développement, exemples de réussite par la croissance des nouveaux pays indépendants –, la lutte contre la pauvreté a ensuite été mise entre parenthèses pendant une décennie. Durant cette période, les stratégies de développement, à nouveau vues « par le haut », ont été entièrement centrées sur les politiques économiques et les réformes structurelles⁷, et indirectement sur le rôle des élites.

La réconciliation des approches

Au vu des résultats mitigés et de la faible appropriation des politiques d'ajustement structurel, la décennie 1980 est parfois appelée « la décennie perdue du développement », à l'exception notable de l'Asie. Dès la fin de la décennie, notamment au travers du concept de développement durable⁸, les questions sociales s'affirment dans le discours, en même temps qu'émerge la préoccupation environnementale.

4. G. Myrdal, *Asian Drama. An Inquiry into the Poverty of Nations*, New York, Pantheon ed., 1968.

5. G. Myrdal, *The Challenge of World Poverty: A World Anti-Poverty Program in Outline*, New York, Random House, 1970.

6. H. Chenery, M. S. Ahluwalia et al., *Redistribution with Growth*, Oxford, Oxford University Press, 1974.

7. Puis dans le prolongement sur la bonne gouvernance dans les années 1990, et sur les institutions par la suite.

8. Le rapport Brundtland stabilise et diffuse en 1987 le concept de développement durable. « Deux concepts sont inhérents à cette notion [le développement durable] : le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » in « Our Common Future », Rapport Brundtland, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987.

L'année 1990 marque un tournant. La Banque mondiale adopte le « rêve » d'un monde sans pauvreté, et consacre son Rapport annuel sur le développement au thème de la pauvreté. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) lance le concept de développement humain, et son indicateur associé, inspiré par Amartya Sen, qui contribue par ailleurs à mettre en lumière la dimension multiple de la pauvreté. Les Nations unies lancent l'objectif de l'éducation pour tous. Les engagements internationaux se succèdent jusqu'en 2000 où les Objectifs de développement du millénaire, centrés sur la lutte contre la pauvreté, sont adoptés par l'ensemble de la communauté internationale.

La décennie 1990 voit également la naissance de politiques, mais aussi de « services de base », ciblés sur les pauvres, les exclus et les minorités discriminées, et plus largement sur le local et la décentralisation. Capitalisant sur l'exemple de la Grameen Bank née en 1986, le micro-crédit se développe mondialement, donnant souvent une place spécifique aux femmes. Les programmes de *cash transfers* apparaissent et se développent également, là encore selon une approche « genrée », à partir de l'exemple de Progresa au Mexique, démarré en 1997. L'égalité hommes-femmes apparaît de plus en plus haut dans les objectifs de développement, notamment à partir de la conférence de Pékin de 1995, dont le 25^e anniversaire sera célébré à Paris en 2021 – avec retard du fait de la pandémie de COVID-19 –, lors du Forum Génération Égalité (FGE).

Les politiques de lutte contre la pauvreté se consacrent aussi aux minorités discriminées, qu'elles soient ethniques, de caste ou d'une autre nature. Des dispositifs de discrimination positive sont ainsi mis en place en Inde avec les Intouchables⁹. Selon Martin Ravallion, ancien directeur de la recherche à la Banque mondiale, deux axes sont privilégiés¹⁰ : protection et promotion. Il s'agit de rendre moins vulnérables les populations démunies par des mécanismes assurantiels, tels que des filets sociaux, mais aussi de mettre en place des actions promotionnelles pour aider ces personnes et ces communautés à sortir de leur condition de pauvreté en mobilisant leurs propres ressources et compétences. Le ciblage constitue une dimension importante de ces politiques : le constat partagé est que

9. La politique indienne de discrimination positive en faveur des OBC (*Others Backward Classes*) illustre bien les allers-retours, au rythme des alternances politiques, décrits dans cet article. Connaissant un premier départ dans les années 1970, elle a été mise sous le boisseau dans les années 1980, avant de s'installer de façon plus affirmée depuis les années 1990 jusqu'à présent. Voir notamment T. Piketty, *Capital et Idéologie*, Paris, Seuil, 2019.

10. M. Ravallion, *The Economics of Poverty: History, Measurement and Policy*, New York, Oxford University Press, 2016.

seules des politiques ciblées peuvent non seulement atteindre les pauvres et les exclus, mais plus encore briser les obstacles à leur inclusion.

Des expérimentations de différents types d'actions ciblées à l'endroit des plus pauvres, et des études randomisées pour en évaluer l'impact, sous l'impulsion notamment du laboratoire J-PAL¹¹, permettent une pleine intégration de la lutte contre la pauvreté dans les politiques publiques, mais aussi dans l'économie du développement. L'ouvrage *Poor Economics* publié en 2011 par les futurs prix Nobel d'économie Abhijit V. Banerjee et Esther Duflo en est une excellente illustration¹².

La dimension internationale de la pauvreté

Au débat sur le développement par le haut ou par le bas s'est ajouté celui sur les causes internationales ou nationales de la pauvreté mondiale. Selon l'économie classique, les forces du marché doivent entraîner, sous l'effet des transferts de capitaux et de technologies, une convergence entre pays pauvres et riches¹³. À partir des années 1970, la contestation de ce rééquilibrage « naturel » entre nations rencontre un fort écho sous l'impulsion de l'école dépendantiste¹⁴, ainsi que de nombreux intellectuels et leaders du tiers-monde, et plus généralement du mouvement tiers-mondiste. C'est en particulier le commerce mondial, organisé par les puissances du Nord et les multinationales, qui est analysé comme un obstacle au développement des pays pauvres. L'échange inégal (matières premières *vs.* produits industrialisés), la dégradation des termes de l'échange, l'extraversion organisée des périphéries vers le centre, sont pointés du doigt et un changement de l'ordre international est prôné pour permettre le développement de toutes les nations. Même si ces positions ont été en bonne partie contredites par le succès des pays asiatiques, l'intégration des politiques de développement et des politiques commerciales découle de ce débat¹⁵.

Mise sous le boisseau du Consensus de Washington, la question internationale revient dans le débat à la fin des années 1990 avec la crise asiatique et l'apparition du mouvement altermondialiste. Outre les effets de

11. L'Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL) est un centre de recherche créé en 2003 par Abhijit Banerjee, Esther Duflo et Sendhil Mullainathan pour expérimenter et évaluer les interventions de lutte contre la pauvreté.

12. A. V. Banerjee et E. Duflo, *Poor Economics. A Radical Rethinking of the Way to Fight Global Poverty*, New York, PublicAffairs, 2011.

13. Selon le modèle de Solow (1956).

14. Active notamment à travers les travaux de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), autour de Raul Prebisch et ses collègues.

15. Les premières conventions (Yaoundé puis Lomé) entre l'UE et les pays ACP (Afrique/Caraïbes/Pacifique) ont été fortement influencées par le débat sur le Nouvel ordre économique international (NOEI). Les accords commerciaux actuels tels que « Tout sauf les armes » sont le produit de cette histoire.

déstabilisation dus à la libéralisation des capitaux, un constat émerge au tournant de la décennie : contrairement aux prédictions de la théorie économique classique, et aux besoins d'une mondialisation inclusive, c'est le Sud qui devient globalement financeur du Nord, même à l'exclusion de la Chine, et cela pendant toutes les années 2000. Au-delà du mouvement altermondialiste, l'effet de la globalisation sur la pauvreté et la stabilité des pays en développement est questionné plus largement, à l'image, par exemple, du cas emblématique d'un autre prix Nobel, Joseph Stiglitz, qui de chef économiste de la Banque mondiale devient, suite à la crise asiatique, porte-parole critique d'une libéralisation trop forte de la sphère financière et d'une action inappropriée des institutions financières internationales¹⁶.

Mais la dimension internationale de la pauvreté devient surtout évidente avec la montée des enjeux environnementaux, la perception de la finitude des ressources, et la mesure de la force du modèle extractif. Les premières alertes sont anciennes, mais c'est surtout dans les années 1990, et plus encore dans la décennie suivante – avec par exemple le Sommet mondial sur le développement durable en 2002 à Johannesburg, et le rapport Stern de 2006¹⁷ – que s'affirment les préoccupations environnementales. Ces dernières s'installent progressivement au même niveau – ou presque – que les questions sociales et économiques dans les politiques de développement. Cependant, elles n'explorent pas encore en profondeur les interactions entre ces deux dimensions, comme nous le faisons aujourd'hui.

La dimension environnementale se pose à tous les niveaux local, national et international mais, c'est surtout à l'échelle globale que la question climatique est la plus brûlante, d'autant qu'il est désormais établi que la pauvreté des uns dépend des modes de vie des autres. Le constat qu'un habitant de l'Australie est en moyenne 33 fois plus riche qu'un ressortissant de Madagascar relève de l'inégalité, et peut-être même de l'injustice. Mais le fait que ce même Australien émette 150 fois plus de CO₂ que son congénère malgache¹⁸, alors même que ce dernier est beaucoup plus vulnérable au dérèglement climatique, accroît encore les inégalités entre eux et soulève, sans nul doute, une lourde question de justice internationale. S'il en était besoin, le changement climatique confirme la conviction

16. À travers plusieurs de ses ouvrages et notamment J. Stiglitz, *Make Globalization Work*, New York, W.W. Norton & Company, 2006.

17. N. Stern, « Review on the Economics of Climate Change », Gouvernement du Royaume-Uni, 2006, disponible sur : <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk>.

18. Source de ces comparaisons, PNUD, « Indicateurs de Développement Humain. Mise à jour statistique », 2018, disponible sur : <http://hdr.undp.org>.

exprimée par Nelson Mandela que « la lutte contre la pauvreté n'est pas un acte de charité mais un acte de justice ».

Réconciliation et nouveaux enjeux

La construction d'un certain consensus sur les débats évoqués *supra* est en cours depuis plusieurs années. Le concept de croissance inclusive, définie comme une croissance pour laquelle le revenu des 40 % les plus pauvres augmente plus vite que les revenus moyens¹⁹, permet de commencer à lier les approches par le haut et par le bas. Dans le même temps, les sujets liés à la biodiversité, et surtout au climat, s'imposent dans les politiques de développement. La recherche sur les impacts des transformations de l'anthropocène sur la pauvreté s'approfondit. Les ODD ont concrétisé en 2015 cette réconciliation, s'adressant conjointement et pour la première fois à l'ensemble des nations du monde, qu'elles soient riches, émergentes ou en développement, et donnant place aux questions d'environnement, de pauvreté, d'inégalité, mais aussi d'industrialisation et d'infrastructures.

Préoccupations environnementales et politiques de développement

Après la lente construction de méthodes et de dispositifs de mesure²⁰, la période est également au bilan de plusieurs décennies de lutte contre la pauvreté.

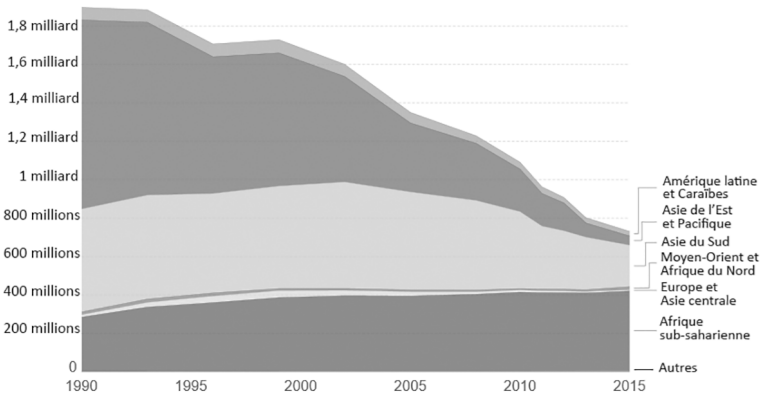
On ne peut résumer la question multidimensionnelle de la pauvreté au seul ratio international de l'extrême pauvreté monétaire²¹. Mais si on se limite à cet indicateur, les résultats obtenus sont spectaculaires. Alors qu'il y avait 1,9 milliard de personnes en situation d'extrême pauvreté en 1990, elles ne sont plus que 650 millions en 2018. Si bien que la Banque mondiale prévoyait (avant la pandémie de COVID-19) que l'extrême pauvreté pourrait devenir en 2030 un phénomène très limité à l'échelle mondiale, et fortement concentré sur l'Afrique subsaharienne.

19. La notion de croissance pro-pauvres est apparue à la fin des années 1990, puis celle de croissance inclusive s'est consolidée autour des années 2010. La définition courante qui est donnée ici ne rend pas justice au caractère multidimensionnel, notamment de participation, qui est souvent donné à la croissance inclusive. Voir R. Ranieri et R. Almeida Ramos, « Inclusive Growth: Building a Concept », International Policy Center for Inclusive Growth, *Working Paper* 104, 2013.

20. La mesure, au niveau mondial, de la pauvreté monétaire, absolue et relative, et multidimensionnelle, a mobilisé une quantité impressionnante de recherches et d'enquêtes à partir du travail pionnier d'Amartya Sen (par exemple *Lecture on Poverty and Economic Development. The Second Vikram Sarabhai Memorial Lecture*, 1975), dès les années 1970.

21. Proportion de la population mondiale ayant un revenu en dessous de 1,90 dollar au prix 2015 en parité de pouvoir d'achat.

Population totale vivant dans l'extrême pauvreté, par région du monde



Source : ProvalNet (Banque mondiale).

Note : la consommation par personne est l'indicateur privilégié par la Banque mondiale pour analyser la pauvreté dans le monde. Toutefois, pour environ 25 % des pays, les chiffres correspondent aux revenus, et non pas à la consommation. Les dollars internationaux sont ajustés à l'inflation et aux différences de prix entre les pays.

Ces résultats appellent à une poursuite des politiques de lutte contre la pauvreté dans une approche holistique, conformément aux ODD, combinant les actions sur les institutions, les infrastructures, les secteurs sociaux, et les approches ciblées. Dans une partie du monde, le moment de la « capillarité » (*trickle up*) est même venu, en passant des filets sociaux aux politiques de protection sociale²².

Jusqu'à une date récente, les économistes étaient partagés quant à l'évolution des inégalités mondiales, notamment sous l'effet de l'enrichissement des populations de la Chine, et plus largement de l'Asie, qui contribuait à l'expansion d'une sorte de « classe moyenne mondiale²³ ». Mais des travaux basés sur des données plus détaillées montrent que, dans la plupart des pays du monde, on constate depuis les années 1980 un écart croissant entre les populations les plus pauvres et les plus aisées, résultant en premier lieu du fait que ces dernières tirent le plus fort profit de la croissance. Ainsi, en Inde la part du revenu total possédée par les 10 % les plus riches est passé de 32 % en 1980 à 55 % en 2018, tandis qu'aux États-Unis ces mêmes ratios progressaient de 35 % à 48 %²⁴. La

22. Selon M. Ravallion, environ 20 % des personnes pauvres dans les pays pauvres bénéficient de transferts sociaux. Voir sur : www.wider.unu.edu.

23. Voir pour une synthèse S. Anand et P. Segal, « What Do We Know about Global Income Inequality? », *Journal of Economic Literature*, vol. 46, n° 1, 2008.

24. T. Piketty, *Capital et Idéologie*, op.cit.

célèbre courbe de l'éléphant issue des travaux de Branko Milanovic²⁵ illustre ce phénomène, en montrant que le centile le plus riche de la population mondiale a beaucoup plus bénéficié de la croissance sur la période 1988-2018 que les deux déciles de populations les plus pauvres. Thomas Piketty a par ailleurs montré que les inégalités de patrimoine s'accroissent encore plus vite que les inégalités de revenus²⁶. Cette montée des inégalités est préoccupante : on sait en effet que, dans les situations fortement inégalitaires, la croissance est moins efficace en termes de réduction de la pauvreté²⁷, et que le rendement fiscal est plus faible pour financer les politiques de lutte contre la pauvreté²⁸.

Au-delà des questions de distribution, les enjeux internationaux obligent aujourd'hui à renouveler et à rehausser nos ambitions pour poursuivre les progrès contre la pauvreté. Le premier défi est bien sûr d'ordre climatique. La pauvreté dans les pays du Sud est d'ores et déjà dépendante des modalités de la transition vers une économie décarbonée dans les pays du Nord, mais aussi dans les émergents. Là encore, la question de l'inégalité globale se trouve directement posée²⁹.

Une coalition mondiale des 450 banques publiques de développement

Le second défi est lié à la pandémie de COVID-19, qui signe hélas une forme de retour de la pauvreté mondiale, avec des conséquences dans des domaines comme la malnutrition, où des succès importants avaient été enregistrés. Selon la Banque mondiale, la pandémie pourrait faire augmenter le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté de 150 à 200 millions en 2021³⁰.

Ces deux enjeux, très différents quoique liés – l'un engageant l'avenir collectif de la planète, l'autre suscitant une crise d'une violence conjoncturelle extrême –, montrent que l'architecture des flux financiers en faveur

25. B. Milanovic, *Global Inequality: A New Approach for the Age of Globalization*, Cambridge, Harvard University Press, 2016.

26. T. Piketty, *Capital et Idéologie*, op.cit.

27. La croissance est d'autant plus profitable aux pauvres que les inégalités sont faibles. Voir F. Bourguignon, « The Poverty-Growth-Inequality Triangle », Indian Council for Research on International Economic Relations, *New Delhi Working Papers 125*, 2004 ; ou plus récemment C. Lakner, D. Gerszon Mahler *et al.*, *How Much Does Reducing Inequality Matter for Global Poverty?*, Global Poverty Monitoring Technical Note, Banque mondiale, 2020.

28. Les inégalités croissantes, notamment au profit des plus riches, pénalisent les politiques fiscales, et donc le financement des politiques sociales (voir T. Piketty, *Capital et Idéologie*, op. cit.).

29. Selon OXFAM (*Combattre les émissions de CO2*, 2020), les 1 % les plus riches du monde ont émis entre 1990 et 2015 deux fois plus de gaz à effet de serre que les 50 % les plus pauvres.

30. Site de la Banque mondiale au 21 décembre 2020.

de la réalisation des ODD ne peut être centrée sur les seuls outils classiques comme l'aide publique au développement (APD). Une transformation profonde du système financier lui-même est nécessaire.

Ainsi, les pays riches ont pu mobiliser 12 000 milliards de dollars pour répondre à la crise sanitaire chez eux, notamment grâce à la création monétaire et au bas coût de l'endettement. La comparaison de ces chiffres avec les 150 milliards annuels d'APD ou avec les 100 milliards d'objectifs de transferts de « finance climat » en faveur des pays du Sud, montre que les efforts de mobilisation internationaux sont inéluctablement appelés à changer de nature et d'échelle pour poursuivre l'objectif d'éradication mondiale de la pauvreté, et plus largement de réalisation des ODD.

Changer d'échelle

Les efforts communs pourraient à l'avenir se dessiner autour de trois cercles. Le premier est celui des transferts financiers, au sens de l'APD. Cette dernière est amenée à se concentrer sur l'Afrique, et à accompagner les politiques locales, notamment de lutte contre les inégalités. Augmentée de son effet de levier sur les ressources privées, elle peut jouer un rôle significatif pour le plaidoyer et le financement de politiques inclusives de lutte contre la pauvreté. Une hausse significative de l'APD française a été voulue par le président de la République depuis 2017, avec l'objectif, inscrit dans la loi, de parvenir au seuil de 0,55 % du PIB.

Le deuxième cercle est celui des instruments de financement budgétaires et monétaires, au sens large. En font partie les initiatives d'annulation et de moratoire de dettes, dont la France s'est faite à nouveau l'avocat en 2020 pour les pays les plus pauvres. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère en matière de politiques monétaires, d'abord lors de la crise de 2008, puis avec la pandémie de COVID-19. Les instruments monétaires doivent être maniés avec beaucoup de prudence, mais nécessitent, vu leur puissance, d'être tournés, au moins en partie, vers une certaine équité internationale, et plus encore vers les principaux enjeux planétaires de demain, comme le climat. La proposition de la France visant à créer 500 milliards de Droits de tirage spéciaux (DTS) pour aider les pays en développement à lutter contre les effets du coronavirus va dans ce sens. La Banque centrale européenne (BCE) et les autres banques centrales réunies au sein du Network for Greening the Financial System (NGS) débattent de l'intégration de la lutte contre le changement climatique dans les objectifs de leur politique monétaire. Il est indispensable que des liquidités suffisantes soient émises pour faire face aux crises, et que nos mécanismes de régulation du système financier intègrent les grands objectifs internationaux, soient validés au plus haut niveau en 2015.

Le troisième cercle est celui formé par les banques publiques de développement, parce qu'il est crucial que ces liquidités et ces incitations nouvelles ciblent effectivement des investissements précis et de qualité, publics et privés. C'est ici, dans ce passage du macro au micro, du global au local, du court terme au long terme, que les 450 banques publiques de développement dans le monde – aux niveaux multilatéral, régional, national et local – sont indispensables. Elles représentent 10 % des investissements planétaires, soit plus de 2 300 milliards d'euros annuels et peuvent aussi contribuer à réorienter les investissements privés vers le développement durable. Ces banques ont été réunies au sein d'une coalition mondiale à l'occasion du Sommet Finance in Common (FICS) en novembre 2020 à Paris, à l'initiative de l'International Development Finance Club (IDFC) que préside l'Agence française de développement. Elles doivent pouvoir désormais agir de concert avec les gouvernements, qui sont leurs actionnaires, et avec les banques centrales en faveur de la planète et contre la pauvreté.

Il y a bien des raisons d'être pessimiste devant les crises actuelles. Mais si l'on croit, avec John Maynard Keynes, que « les idées changent le cours de l'histoire », alors la réconciliation internationale autour des ODD, la forte montée de la prise de conscience du dérèglement climatique, et les trois cercles d'efforts communs que nous venons de décrire pourraient contribuer à écrire un nouveau chapitre de la lutte contre la pauvreté.



Mots clés

Pauvreté
Développement
Banques publiques de développement
COVID-19

politique étrangère



Découvrez nos nouvelles offres d'abonnement sur le site www.revues.armand-colin.com

- ✓ Bénéficiez de services exclusifs sur le portail de notre diffuseur
- ✓ Accédez gratuitement à l'ensemble des articles parus depuis 2007
- ✓ Choisissez la formule papier + numérique ou e-only



TARIFS 2021

► S'abonner à la revue

		France TTC	Étranger HT*
Particuliers	papier + numérique	■ 80,00 €	■ 100,00 €
	e-only	■ 65,00 €	■ 80,00 €
Institutions	papier + numérique	■ 175,00 €	■ 195,00 €
	e-only	■ 130,00 €	■ 150,00 €
Étudiants**	papier + numérique	■ 70,00 €	■ 75,00 €
	e-only	■ 50,00 €	■ 55,00 €

* Pour bénéficier du tarif Étranger HT et être exonéré de la TVA à 2,1 %, merci de nous fournir un numéro intra-communautaire

** Tarif exclusivement réservé aux étudiants sur présentation d'un justificatif

► Acheter un numéro de la revue

	Tarif	Numéro (format X-20XX)	Quantité
Numéro récent (à partir de 2014)	■ 23,00 €
Numéro antérieur à 2014	■ 20,00 €
TOTAL DE MA COMMANDE		 €

Bon de commande à retourner à :

DUNOD ÉDITEUR - Service Clients - 11, rue Paul Bert - CS 30024 - 92247 Malakoff cedex, France
Tél. 0 820 800 500 - Fax. 01 41 23 67 35 - Étranger +33 (0)1 41 23 66 00 - revues@armand-colin.com

Adresse de livraison

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_| Ville : Pays :

Courriel :@.....

Règlement à l'ordre de Dunod Éditeur

- Par chèque à la commande
- À réception de facture (institutions uniquement)
- Par mandat administratif (institutions uniquement)

Date : __/__/__

Signature (obligatoire)

Je souhaite effectuer mes démarches en ligne ou par courriel/téléphone

- ✓ Je me connecte au site www.revues.armand-colin.com, onglet « ÉCO & SC. POLITIQUE »
- ✓ Je contacte le service clients à l'adresse revues@armand-colin.com ou au 0 820 800 500

En vous abonnant, vous consentez à ce que Dunod Editeur traite vos données à caractère personnel pour la bonne gestion de votre abonnement et afin de vous permettre de bénéficier de ses nouveautés et actualités liées à votre activité. Vos données sont conservées en fonction de leur nature pour une durée conforme aux exigences légales. Vous pouvez retirer votre consentement, exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, ou encore définir le sort de vos données après votre décès en adressant votre demande à infos@dunod.com, sous réserve de justifier de votre identité à l'autorité de contrôle. Pour en savoir plus, consultez notre Charte Données Personnelles <https://www.revues.armand-colin.com/donnees-personnelles>. Toute commande implique que vous ayez préalablement pris connaissance des conditions générales d'abonnement sur notre site : <https://www.revues.armand-colin.com/cga>

